



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

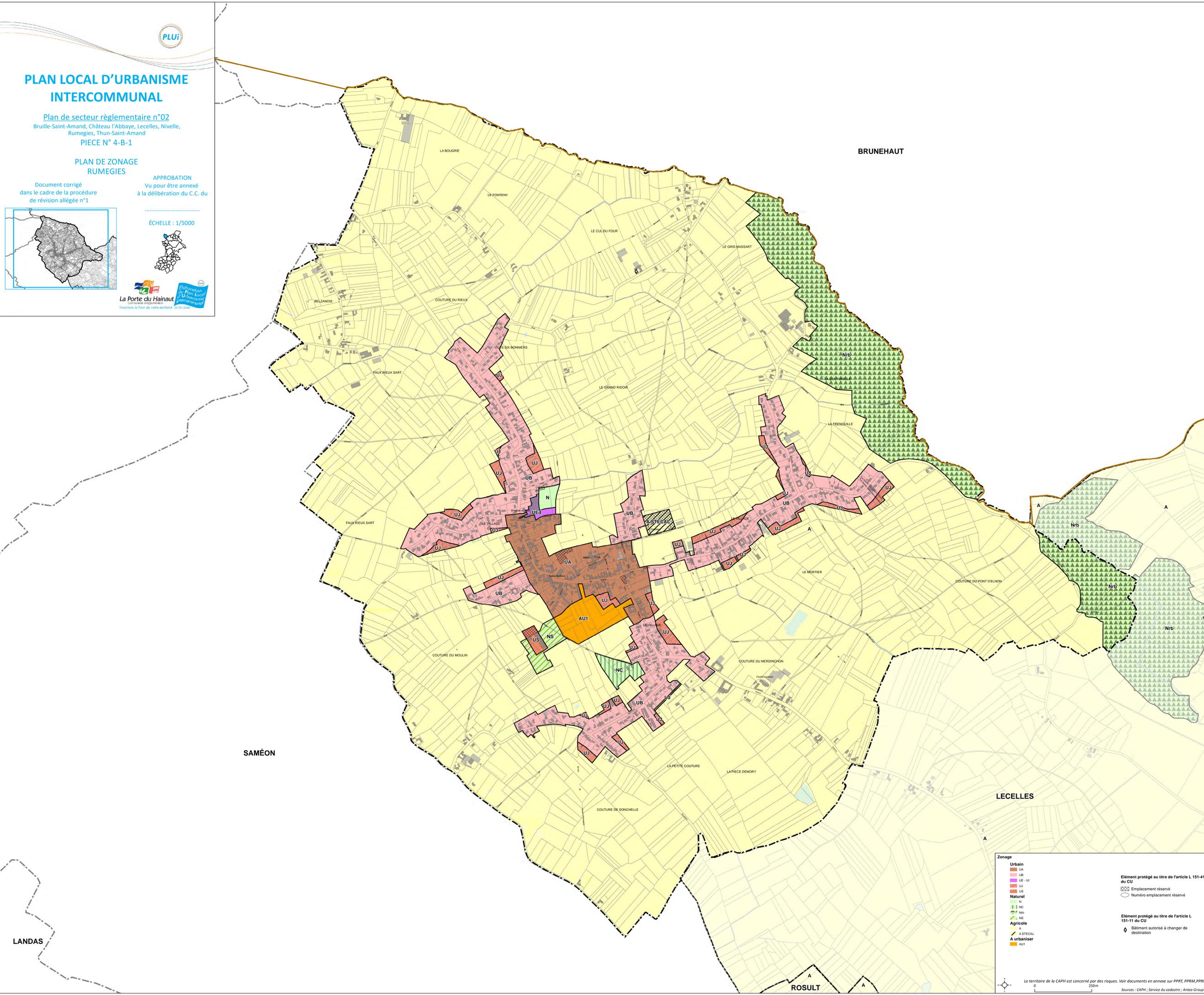
Plan de secteur réglementaire n°02
Bruille-Saint-Amand, Château l'Abbaye, Lecelles, Nivelles,
Rumegies, Thun-Saint-Amand
PIECE N° 4-B-1

PLAN DE ZONAGE RUMEGIES

Document corrigé
dans le cadre de la procédure
de révision allégée n°1

APPROBATION
Vu pour être annexé
à la délibération du C.C. du

ÉCHELLE : 1/5000



Zonage

- Urban
 - UA
 - UB
 - UE - UI
 - UJ
 - UA
- Naturel
 - N
 - NC
 - NS
 - NS
- Agricole
 - A
 - A STECAL
 - AU1

Élément protégé au titre de l'article L. 151-41 du CU

- Emplacement réservé
- Numéro emplacement réservé

Élément protégé au titre de l'article L. 151-11 du CU

- Bâtiment autorisé à changer de destination

Le territoire de la CAPH est concerné par des risques. Voir documents en annexe sur PPRt, PPRM, PPRi.
Sources : CAPH ; Service du cadastre ; Antea Group

LANDAS

SAMÉON

BRUNEAUT

LECELLES

ROSULT